



Réunion de bureau du 25 avril 2023

Membres présents : MM. BOURGEOIS Serge, BRUNET Jean Christophe, MENANTEAU Johny, MILLET Nicolas, MOREAU Patrick, SORIGNET Jean Pierre.

Membre excusé : FONTENIL Benoît.

Invitée présente : Mme BARROT Pierrette.

1 Approbation du procès-verbal n°13 du 4 avril 2023.

M. Jean Christophe BRUNET précise qu'une erreur de n° de procès-verbal s'est glissée dans l'entête de page. Il faut lire procès-verbal n°13 au lieu de n°11. Concernant la réserve technique, le score au moment du dépôt de celle-ci n'était pas comme indiqué de 2-1 mais de 4-4. Après ces correctifs, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 M. XXXX - Arbitre départemental 2.

Auditions de M. XXXX, de l'observateur M. Guillaume LÉONARD et de M. Jean-Christophe BRUNET, agent administratif du district.

- Considérant que monsieur XXXX reconnaît la nature des propos tenus par lui et la méconnaissance de certains articles des règlements généraux et du règlement intérieur de la CDA.

En conséquence de quoi, et sur le fondement de l'article 39 du statut de l'arbitrage, la commission restreinte de la CDA décide :

- d'infliger à M. XXXX une mesure de non-désignation pour une période d'un mois à compter de la réception de la notification.

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel du district de la Charente-Maritime de football district@foot17.ff.fr dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions prévues à l'article 190 des règlements généraux de la Fédération Française de Football.

M. Jean-Christophe BRUNET n'a participé ni au débat, ni à la décision.

Les frais de déplacement de l'observateur M. Guillaume LÉONARD seront pris en compte par le district.



PROCES-VERBAL N°15

3 Courriers.

Notification de la commission de discipline du 13 avril 2023. Pris connaissance.

Notification de la commission d'appel en date du 13 avril 2023. Pris connaissance.

Courriel de M. Laurent HURST du 15 avril 2023. Démission de la commission départementale d'arbitrage.

Les membres du bureau le remercie très chaleureusement pour les services accomplis pour le compte de l'arbitrage Charentais-Maritime.

Courriel de M. Djamel BENHASSOUN du 17 avril 2023. Pris connaissance.

Courriel de M. Florian CELEREAU du 18 avril 2023. Pris connaissance.

Courriel de M. Raphaël JAQUET du 21 avril 2023. Pris connaissance.

Notification de la commission de discipline du 21 avril 2023. Pris connaissance.

4 Tour de table.

M. Nicolas MILLET profite de ce bureau pour faire un nouveau point sur les observations qui restent à réaliser.

	Observations faites	Observations à faire	Observations totales	% réalisées
D1 Gpe A	15	3	18	83,33%
D1 Gpe B	9	0	9	100,00%
D2 Gpe A	11	3	14	78,57%
D2 Gpe B	11	3	14	78,57%
D2 Gpe C	6	2	8	75,00%
D3	14	6	20	70,00%
AD1	10	4	14	71,43%
AD2	14	4	18	77,78%
TOTAL	90	25	115	78,26%

La séance est levée à 22h 15.

Prochain bureau le 30 mai 2023.

Le président de la CDA

Nicolas MILLET

Le secrétaire

Jean-Christophe BRUNET